

*L'équipe municipale achèvera d'ici peu sa première année de mandat. Un très important travail d'organisation a été réalisé.*

*Il a fallu s'approprier tous les dossiers. Une tâche ingrate a été entreprise par une conseillère municipale qui a trié et rangé plus de 50 mètres d'archives entassées dans les placards depuis des décennies nous fournissant ainsi des informations particulièrement utiles.*

*Des commissions ont été créées afin de rationaliser le travail et permettre d'utiliser les compétences de chacun(e) : commissions d'urbanisme pour le patrimoine immobilier, de l'environnement pour les espaces extérieurs et la forêt, de la jeunesse pour l'école et les jeunes en général, de l'action sociale.*

*Il est bien entendu que les conseillers et conseillères restent à votre disposition pour que soient traités des sujets qui vous préoccupent.*

## L'aire de jeux pour les tout-petits

Comme annoncé dans le premier numéro de "La Gazette de Louchats", l'aire de jeux pour les tout-petits a été créée dans le prolongement de l'école. Cet équipement, financé par un don reçu en 2019, a ainsi pu être aménagé rapidement. Son inauguration aura lieu le 18 mai 2024 et portera le nom de la généreuse donatrice Mme Simone Pouydebat.

Dès son ouverture il a attiré beaucoup d'enfants et leurs parents. Son accès est à partager entre le temps hors-scolaire et le temps scolaire. Au terme d'une convention signée avec l'école, la priorité est donnée à cette dernière. Selon l'évolution de l'utilisation, des horaires seront ultérieurement précisés et affichés.



## Les travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine

 Le changement des huisseries de l'ancienne cure, la réfection des toilettes de la salle des fêtes, la consolidation d'un pignon de porte sur le même équipement, des travaux de plomberie à l'école et à la mairie, des travaux sur le toit du restaurant ont constitué les principales interventions d'entretien.

 Une convention a été signée entre la mairie et l'ABVL pour la remise en état, l'entretien et le balisage des chemins communaux. Les premiers travaux démarreront au printemps..

 Une boîte à lire vient d'être installée place Sainte Croix, en face de l'épicerie.

 Le quartier de l'Airial est désormais doté de noms de rues et les logements d'une numérotation. L'installation des plaques de rue et des numéros s'effectuera en mai. En même temps les poteaux de signalisation routière endommagés seront changés sur l'ensemble de la commune

## Les projets de plus grande envergure

Deux dossiers ont été ouverts :

 **Le city-stade :** nous avons réalisé l'expertise du city-stade actuel (très dégradé, seul le sol bétonné peut être conservé) puis fait le choix d'un nouvel équipement, entrepris le montage et le dépôt de trois dossiers de demande de subvention. Si tous sont suivis d'effet il ne restera plus que 20% à la charge de la mairie. Maintenant il faut s'armer de patience en attendant les réponses avant de commencer les travaux si on ne veut pas perdre le bénéfice des subventions. Le premier coup de pioche aura lieu fin 2024 ou début 2025.

 **L'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie :** véritable serpent de mer, le dossier a enfin été ouvert. La nécessité d'éviter la dégradation d'un étage abandonné depuis 2015, date de l'installation des services de la mairie au rez-de-chaussée, et la volonté de proposer à des jeunes une première location ont présidé à ce choix. Le maître d'oeuvre a été sélectionné. Il s'agit du cabinet «Ayca Architecture» qui a présenté le dossier le plus complet. On s'oriente vers la création de trois appartements (studio et deux pièces). Une première esquisse a été présentée début avril. Les travaux, après l'obtention d'éventuelles subventions, débiteront fin 2025.

## Les jeunes

Le 8 mai 2024 seront distribuées solennellement les cartes-cadeaux à destination de tous les jeunes Louchatais et Louchataises ayant réussi un examen scolaire, universitaire ou accompli une performance sportive départementale, régionale ou nationale.

Ils devront attendre encore un peu pour investir le nouveau city-stade.



Depuis la rentrée de septembre 2023, les élèves de Louchats entrant en seconde sont dirigés sur le nouveau lycée du Barp et non plus sur Bazas ou Langon. Cependant certaines spécialisations non prévues au Barp resteront accessibles à Bazas et Langon. La rentrée de septembre 2024 verra l'ouverture des classes de première au Barp.

**Le 1<sup>er</sup> mai** : vide-grenier organisé par l'ABVL

**Du 8 au 12 mai** : Fête du village avec les habituels manèges du vendredi au dimanche,

**Le 8** : Cérémonie au monument aux morts à 11h suivie de la remise des cartes cadeaux,

**Le 9** : Chasse au trésor familiale départ à 10h, 11h, 14h et 16h devant la mairie,

**Le 10** : Loto de l'APE le soir à la salle des fêtes,

**Le 11** : Concours de pétanque organisé par le Cercle de la Paix dans l'après-midi,

**Présence d'une banda** sur la place de 13 à 16h,

**Repas en soirée proposé par l'ABVL,**

**Le 12** : à midi le repas préparé par le Cercle de la Paix,

**Le 18 mai** : Inauguration de l'aire de jeux Simone Pouydebat et pose en mairie du tableau offert aux bénévoles par les pompiers de Bretagne et de Normandie suite aux incendies de 2022,

**Le 23 mai** : Déplacement des élèves de primaire à Pessac pour fêter le passage de la flamme olympique,

**Le 21 juin** : Kermesse des écoles,

**Le 14 juillet** : Fête de l'ABVL,

**Le 21 septembre** : Loto de l'ABVL,

**Le 5 octobre** : Course cycliste organisé par "Le guidon macarien".



## L'école

L'école a pris son rythme de croisière après les nouveaux aménagements. Le conteneur extérieur pour ranger les gros jouets est en service. Un nouveau portillon a été créé afin de faciliter l'accès des parents à la garderie.

Tous les élèves de primaire bénéficient cette année d'une activité gratuite de piscine au Stadium de Langon, le transport étant à la charge de la mairie. Elle sera renouvelée dans deux ans, le Stadium, trop sollicité par les écoles, ne peut satisfaire toutes les demandes sur une seule année.



Une activité poney pour les enfants de maternelle débutera à la rentrée de septembre.

### La sécurité en centre-bourg

Réclamée depuis longtemps, une signalisation routière sera installée en mai à la hauteur de l'épicerie. Un ralentisseur aurait été plus efficace mais à ce stade les services du département ne l'ont pas autorisé.



### Outils de communication locale



IntraMuros est l'application mobile de référence des mairies et EPCI. C'est l'outil à la fois le plus simple et le plus complet.



MairieLouchats



mairiedelouchats

Lou Sabitou : rubrique "publications"

Site de la Communauté de Communes : [www.cdcsudgironde.fr](http://www.cdcsudgironde.fr)

### Contacts de la mairie

[secretariat@louchats.fr](mailto:secretariat@louchats.fr)

Pour toute question d'urbanisme : [urbanisme@louchats.fr](mailto:urbanisme@louchats.fr)

Téléphone : 05 56 88 51 42

Numéro d'urgence de la mairie : 07 88 98 03 30



# Nouveautés sur la commune



Le 19 décembre 2023 un nouveau taxi s'est fait domicilier à Louchats. Il comble un manque criant de transport VSL sur le territoire.  
Téléphone : 06 19 51 85 32.

Depuis longtemps "Droo'Pizz" vous régale tous les vendredis soir et tout au long de la semaine avec son distributeur de pizzas. Afin de diversifier l'offre d'autres food trucks ont été contactés. De nombreux candidats se sont proposés. Nous avons choisi de donner leur chance à chacun d'entre eux.

Ne resteront que ceux qui y trouveront un intérêt.

Vous sont proposés :

Flamingo snack le lundi midi,

Rotisserie Besse le mardi soir,

Pizza Del'An le mercredi soir,

Cocottes et Délices le jeudi soir.



Cependant n'oublions pas la diversité de produits proposés par l'épicerie louchataise, commerce de proximité que beaucoup de villages nous envient.

Un logo a été choisi pour personnaliser les courriers et tous les documents émanant de la mairie.



Dans un souci de rationalisation la commune a adhéré à un groupement d'achat proposé par la Communauté de communes. Il concerne les acquisitions de produits d'hygiène, d'entretien, de quincaillerie et permettra de faire des économies d'échelle.



## Le SICTOM

Le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers créé le 1er janvier 2017, est issu de la fusion de deux autres syndicats. En 2018 il décida de passer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payable avec les taxes foncières à la redevance faisant l'objet d'une facturation directe par le SICTOM.

Depuis le SICTOM a modernisé et accru ses équipements. Actuellement il cherche à rationaliser les collectes d'où l'expérience menée sur quelques communes dont Louchats du ramassage au porte-à-porte depuis le 1er janvier 2023 à raison d'une collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères et une collecte tous les 15 jours pour les emballages.

Tout ceci a un coût. Le SICTOM revend papiers et plastiques à des filières organisées en aval. Cependant, la matière, mieux collectée, est plus abondante donc les filières baissent leur prix d'achat. Les ordures ménagères quant à elles sont évacuées vers l'incinérateur situé à Bordeaux et géré par Veolia. En 2019 la Métropole bordelaise a obtenu de Veolia des tarifs extrêmement bas pour ses administrés rejetant sur les communes hors Métropole le solde de la facture. Ce contrat, extrêmement défavorable aux collectivités rurales, court jusqu'en 2027 et face au géant Métropole il n'a pas été possible d'obtenir une renégociation anticipée.

Le SICTOM continue à chercher des sources d'économie. Afin de réduire le volume de la poubelle des déchets classiques chaque maison, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a l'obligation de faire du compost.

Poursuivant sa réflexion le SICTOM envisage de passer à une collecte d'ordures ménagères tous les quinze jours comme pour les emballages.

Si nous refusons ce nouveau calendrier il nous annonce une augmentation encore plus forte sans préciser si, en 2027, la négociation d'un nouveau contrat avec Veolia nous sera plus favorable et permettra une baisse de la redevance.

*Les administrés dont les poubelles se révèlent trop petites, peuvent en obtenir une plus grande auprès du SICTOM qui la leur livrera gratuitement.*



## Les déplacements hors de la commune

Comme beaucoup de conseils municipaux des alentours celui de Louchats a voté une motion réclamant la gratuité de l'autoroute pour les trajets Bordeaux-Langon et Langon-Bordeaux.

Nous rappelons que la Communauté de communes met à disposition des personnes de plus de 75 ans, des personnes en perte d'autonomie, en insertion professionnelle, sans autonomie de déplacement ou en situation de précarité, une navette pour se déplacer sur le territoire intercommunal. Des précisions concernant les modalités de réservation, les plages horaires et les tarifs, très modestes, sont à trouver en mairie ou sur le site internet de la Communauté de communes.

## Les élections européennes

Elles auront lieu le 9 juin 2024 et ne comportent qu'un seul tour. Les inscriptions sur les listes électorales pourront se faire jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> mai en mode électronique.



## La forêt



La gestion de la forêt communale est à nouveau accompagnée par l'ONF (Office national des forêts). Un document concernant la définition de la politique de coupe et de travaux sur les parcelles communales est en cours d'élaboration entre le Conseil municipal et l'ONF.

Puis un projet dans le cadre de France 2030 va être déposé afin de reconstituer les parcelles incendiées avec la volonté d'appliquer la norme PEFC qui certifie que les produits du bois seront issus d'une gestion forestière durable.

La commune a enfin reçu de son assureur le remboursement de la destruction par les incendies de 2022 de la Palombière pédagogique et des vestiaires de l'ancien stade soit une somme de 158 479 €.



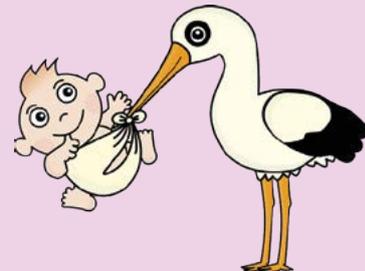
## Le carnet d'Etat civil depuis mai 2023

### Naissances

En 2023 un événement rare s'est produit : la petite Athénaïs CAILLY DOMANGE est née sur le territoire communal en mai 2023.

Six autres bébés ont préféré la Maternité avant de rejoindre Louchats :

- Miléna CANETE en mai 2023,
- Maddie DUPUY en octobre 2023,
- Mayron CANETE en novembre 2023,
- Soën SAINLEGER en février 2024,
- Diane MORISSON en février 2024,
- Elodie POMMIER en mars 2024.



### Décès

Madame Patricia DELATTRE, née CARON en octobre 2023

Madame Ginette JANOT, née PASQUIER en janvier 2024

Madame Marie-Thérèse BALLION, née DARTHIALH en février 2024

Il n'y a eu aucun mariage depuis mai 2023 mais trois PACS ont été signés.

## La mairie au quotidien



Nous ouvrons à compter de ce numéro une rubrique avec pour objectif de vous faire connaître toutes les facettes du travail d'une mairie.

Nous commençons par la **gestion comptable**.

De façon générale la gestion comptable des collectivités territoriales obéit à un texte réglementaire appelé Instruction. La règle essentielle de cette gestion est la séparation des pouvoirs entre la personne qui donne l'ordre de payer une dépense (le maire) et celle qui en effectue le règlement (le comptable, qui se trouve au Centre de gestion à La Réole). Une mairie ne paie ni n'encaisse jamais en liquide. La seule exception est la régie qui permet par exemple à un parent de régler la cantine de son enfant. Cela ne concerne que des petites sommes.

Depuis trois ans cette Instruction comptable a été fortement remaniée.

Lors de l'arrivée de l'équipe municipale actuelle nous nous sommes aperçus que la nouvelle Instruction, dite M57, n'avait pas été mise en œuvre.

Pour nous mettre en conformité avec les obligations de dématérialisation (passage du papier aux documents électroniques) nous avons acquis un nouveau logiciel comptable, beaucoup plus performant. Cela permet la gestion automatisée des actes comptables, la télétransmission des documents vers le Centre de gestion, la signature électronique, la possibilité de faire des simulations budgétaires, d'établir des statistiques, d'avoir, à chaque mandat ou titre émis, en temps réel la consommation des crédits et le volume des recettes encaissées.

La mise en route a été complexe. Au final la gestion comptable s'en trouve grandement facilitée. De précieux gains de temps et d'économie de papier sont effectués, les risques d'erreur diminuent, un meilleur suivi des opérations est réalisé et des capacités d'analyse sont rendues possibles.



### Favoriser le retour à l'accès aux soins & Économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel

## LE DROIT À LA COUVERTURE SANTÉ pour tous !



**05 64 10 00 48**

Prise de rendez-vous & Service conseil/gestion  
souscription@associationactionm.com



UNE ASSOCIATION  
au service de tous

### ? Qui peut en bénéficier ?

**Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :**

- Habiter la commune (résidence principale ou secondaire)  
Ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune  
Ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune
- Être membre de l'association Actionm  
(Cotisation annuelle de 12€)

### i Votre commune au coeur de l'action

**Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS (CIAS/chargés de mission,) a signé une convention de partenariat avec l'association Actionm. Cela vous permet :**

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanences locales...)